



## CAPL DES AS DU CMG DE SGL

### DECLARATION LIMINAIRE FORCE OUVRIERE

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

FORCE OUVRIERE rappelle que le gel, depuis 2010, de la valeur du point d'indice a affaibli considérablement l'ensemble des agents de catégorie C. Ce gel associé à celui des primes de service a entraîné une baisse de pouvoir d'achat des fonctionnaires. Nous dénonçons également la faiblesse des taux promus proposés de 16 % pour 2014, 15 % pour 2015 et 14 % pour 2016 pour les AS de classe sup, et particulièrement celui de l'avancement au grade des aides-soignants CE de 13 %.

FORCE OUVRIERE tient aussi à souligner la dégradation des conditions de travail. Les suppressions d'emplois, l'insuffisance du recrutement.

Nous rappelons que le livre blanc sur la défense prévoit que les missions de soutiens doivent être confiées en priorité à des personnels civils. Cette fois encore, nous avons relevé de nombreuses incohérences entre les appréciations des CREP et celles des mémoires de proposition.

Nous avons aussi constaté des divergences entre les appréciations synthétiques et les appréciations littérales dans certains comptes rendus d'évaluation. Ce constat nous amène à nous interroger sur le sérieux avec lequel sont conduits les travaux d'avancement dans certains établissements.

FORCE OUVRIERE tient à rappeler que l'avancement est un point important de la carrière d'un fonctionnaire, quelle que soit sa catégorie.

En ce qui concerne le PPCR, FO a voté contre. Pour quelle raison ?

Il est quand même à souligner que le PPCR découle du « Rapport Pêcheur » du 4 novembre 2003, qui, rappelons-le, avait été rejeté par toutes les organisations syndicales... Ce rapport devait servir de base aux discussions avec les OS dans le cadre de l'agenda social.

Malgré un défaut de représentativité des syndicats signataires, le Gouvernement a décidé d'appliquer les mesures prévues par le PPCR des fonctionnaires. Qui sera concerné, à quelle échéance, dans quelles conditions ? L'accord PPCR sera appliqué. Ainsi en a décidé le Premier ministre malgré le refus de signer de la CGT, FO et Solidaires (représentant 50,2 % des personnels).

Trois organisations qui dénoncent un calendrier d'application trop étiré (2016-2020), des revalorisations indiciaires insuffisantes et des risques liés au reclassement dans les nouvelles grilles. La Ministre de la Fonction publique de l'époque, Marylise Lebranchu, a choisi de mêler deux sujets :

- La gestion des ressources humaines (en lien avec les restructurations en cours et à venir) et le renouvellement des grilles indiciaires et des carrières. Cependant l'enveloppe financière (dont nous n'avons pas connaissance précisément, la Ministre ne souhaitant pas nous la communiquer) n'a été arbitrée que fin 2014. De l'aveu même de la Ministre, les marges de manœuvres sont très étroites et les crédits très faibles, moins de 1 milliard d'euros, soit l'équivalent de 0,5 % d'augmentation de la valeur du point d'indice ! Au final la Ministre a souhaité requalifier l'appellation de l'accord. PPCR devant être considéré comme trop « austère », elle l'a rebaptisé « Avenir de la Fonction Publique » titre plus ronflant...

Ce projet de protocole s'inscrit dans un contexte, qui tout au long de la négociation, a pesé :

- Une réduction des dépenses publiques : baisse de 50 milliards d'euros des budgets publics entre 2015 et 2017 (dont 18 milliards pour l'État, une réduction de 11 milliards des dotations aux collectivités, un plan d'économie de 3 milliards pour les hôpitaux, l'équivalent de 22 000 postes supprimés). Cette réduction sert à financer le pacte de responsabilité et à la réduction des déficits publics.
- Des réformes telles que la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, la réforme territoriale, le projet de loi de modernisation de la santé qui ont pour effet d'affaiblir le service public, la République.
- Enfin, un gel de la valeur du point d'indice pour les fonctionnaires et agents publics depuis 2010, plusieurs déclarations de la Ministre de la Fonction publique et du Premier ministre nous laissait entendre que ce gel pourrait se prolonger en 2016 et même 2017. La baisse du pouvoir d'achat s'élève depuis le gel du point à près de 8 % et depuis 2000 à presque 20% (ne pas oublier par exemple l'impact de la hausse des cotisations retraites) !

FORCE OUVRIERE insiste particulièrement sur :

- L'allongement de la durée des carrières soi-disant proposé pour être en adéquation avec la durée réelle de la vie professionnelle est en fait la conséquence de l'allongement de la durée de cotisations pour percevoir une retraite à taux plein.

Conséquences des contre réformes successives de tous les derniers gouvernements que FORCE OUVRIERE a combattues. C'est pourquoi FORCE OUVRIERE ne peut pas être favorable à un quelconque allongement des carrières.

- Le tassement de la grille sera de fait toujours présent, la paupérisation des agents de catégorie C aussi... et l'attractivité de la fonction publique fait-elle encore rêver ?

FO attire l'attention de l'ensemble des contractuels (Loi 84-16 et Berkani, ainsi que les Ouvriers d'Etat) sur le fait qu'ils seront exclus de la mise en place du PPCR. Ce n'est pas une revalorisation, mais un transfert de primes en indices, dont le résultat sera l'allongement du temps de service pour les droits à la retraite, l'augmentation des charges sociales (sur la retraite), et aucun gain sur le point d'indice (base pour les contractuels). En clair, les grands axes du PPCR désaxent le statut, fragilisent les contractuels.

Un merci amer aux signataires...

Pour FORCE OUVRIERE, il est impensable d'exclure les contractuels : ils ont été lésés avec Sauvadet alors ça suffit ! FORCE OUVRIERE demande de la considération pour ces agents.

Il est important d'expliquer à cette CAPL, à vous l'administration, ce qui nous et vous attend. Nous paierons fort cette décision.

Merci de votre attention.

Paris, le 19 mai 2016



# COMPTE RENDU

## Commission Administrative Paritaire Locale des AS/ASHQC

La CAPL compétente à l'égard des aides-soignants et agents des services hospitaliers qualifiés civils du ministère de la défense s'est tenue le 19 mai 2016 sur le site du Centre Ministériel de Gestion de Saint-Germain-en-Laye. Elle était présidée par M. ASSOUMANE, Directeur du CMG. Le syndicat Force Ouvrière était représenté Mme Yamina ED-DHIMINE (ONAC), Mme Joëlle LO NEGRO (HIA Marseille) et M. François CARRÉ (HIA Bordeaux).

Le Président ouvre la séance à 9h50. Il commence par un rappel au sujet des avancements, surpris de voir de la part des Organisations Syndicales des demandes de permutations entre agents classés et agents ajournés. Son discours a été ferme à ce sujet : il ne le souhaite pas, cela met « en porte à faux le CMG face aux chefs d'établissements... ! », « c'est une règle de bonne conduite. »

Nous restons dubitatifs devant ces propos, car certains dossiers présentés par les établissements sont parfois dénués d'arguments valables !

Nous avons donc mené la séance des avancements en comparant des dossiers dont nous savions que de toute façon ils ne pourraient pas être permutés... FO défense a lu la seule déclaration liminaire de cette commission. Le président la fera transmettre à la DRH-MD. Les Organisations Syndicales ont posé diverses questions à la suite de cette lecture, ce qui a provoqué un peu le désordre en ce début de réunion.

### Séance plénière

François CARRÉ de **FO défense** est désigné secrétaire adjoint.

#### Commentaire FO

**FO défense** fait entendre sa voix, du fait de l'absence de la Direction Centrale en tant que telle... seulement représentée par la CRP Mme SPOZINI de l'HIA Bégin.

Lors de cette commission, les « référents » SSA sont intervenu pour la première fois dans l'étude des dossiers ; leurs décisions de changement ou de nomination sont inscrits à la marge.

Les personnes nommées sont :

- Madame Marie-Pierre COFFE - référent IDF EST ;
- M. Yvan MOURTON – référent SUD-OUEST ;
- M. Thomas ANDREU – référent SUD-EST ;
- M. Didier BEZIN - référent Centre-Ouest, absent (visite du Directeur Central à Brest).

### Procès-verbal de la CAPL des AS/ASHQC du 28 mai 2015 :

Vote à l'unanimité.

#### Visa des RTS au titre de l'année 2015 :

	Effectif	Répartition des 20 %	Répartition des 30 %
SSA Centre Ouest	123	25	38
SSA IDF EST	608	118	176
SSA SUD EST	502	99	148
SSA SUD OUEST	138	26	40
INI	122	23	35
ONAC	119	23	35

Vote à l'unanimité.

### Séance restreinte

Cette commission a été l'occasion pour les commissaires de travailler sur les dossiers dématérialisés pour la première fois. Pour nos travaux préparatoires, nous avons uniquement les Comptes Rendu Entretien Professionnel de 2014 avec les fiches de propositions pour certain dossier.

#### Avancement en classe exceptionnelle :

Nombres d'avancements en classe ex proposés par le CMG : 15, répartis de la façon suivante :

INI = 2, ONAC = 1, HIA Bégin = 2, HIA R Picqué = 1, HIA St Anne = 2, HIA C Tonnerre = 1, HIA Percy = 2, HIA Laveran = 2, HIA Legouest = 1, HIA Desgenettes = 1.

FO a obtenu la seule réserve du président.

Délibérations : POUR = 4 (administration), CONTRE = 3 (OS), ABSTENTION = 1 (OS).

#### Commentaire FO

Le président a été surpris que nous votions contre. Il a insisté sur le dialogue social et a indiqué que cet échange avec nous l'avait contrarié, a qualifié notre attitude de « mauvaise foi » et précisé qu'il ne souhaitait pas que cette situation se répète si nous

vouliions « conserver le dialogue social », tout en spécifiant qu'il n'était pas obligé d'accorder les réserves du président...

Bien entendu, nous connaissons également les règlements, mais du fait que nous avons été déboutés de nos demandes de permutations, nous avons voté CONTRE !

Cela démontre une énorme pression de la part du CMG de Saint-Germain-en-Laye !

#### **Avancement en classe supérieure :**

Nombres d'avancements en classe sup proposés par le CMG : 40, répartis de la façon suivante :

INI = 4, ONAC = 4, HIA Begin = 5,  
HIA R Picqué = 2, HIA St Anne = 6,  
HIA C Tonnerre = 2, HIA Percy = 5,  
HIA Laveran = 4, HIA Legouest = 4,  
HIA Desgenettes = 2, HIA VDG = 2.

A la diligence du président, une réserve de 3 postes supplémentaires est obtenue.

#### **Demande de révision de CREP 2014 :**

Dossier émanant de L'HIA Robert Picqué.

En premier lieu, une demande de recours gracieux a été présentée à l'établissement qui a modifié une très grande partie du CREP, à l'avantage de l'agent. Mais considérant que les modifications n'étaient pas suffisantes, elle a exercé son droit de recours à la CAPL.

Au vu du dossier et de la « sagesse » que nous prônons, aucune autre progression n'a été actée.

Le vote CONTRE est partagé à l'unanimité.

#### **Pour information :**

- En ce qui concerne la catégorie active :  
Le Conseil d'Etat a diligenté le SSA pour effectuer le recensement de tous les agents ayant travaillé au « lit du patient » pour la période allant de 2009 (décret des AS/ASHQC) à 2015, pour faire valoir les droits à la retraite. Cette liste doit être établie pour le 1<sup>er</sup> juillet 2016. Cette procédure devrait entraîner une prise en compte rétroactive de la catégorie active pour les agents.

- L'avancement des ASHC :  
Se fera peut-être en novembre 2016, même si les élections n'ont pas encore eu lieu...

- En ce qui concerne les AS :  
Possibilité d'un avancement au mois de novembre, si la DRH-MD peut fournir à temps le ratio promu/promouvable du SSA.

Vos commissaires  :

Joëlle LO NEGRO ([joelle.lo-negro@intradef.gouv.fr](mailto:joelle.lo-negro@intradef.gouv.fr)),  
François CARRÉ ([francois.carre@intradef.gouv.fr](mailto:francois.carre@intradef.gouv.fr)),  
Yamina ED-DHIMINE.